ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 126459

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le développement de la télésurveillance. Dans son discours du 24 novembre 2009, le Président de la République avait fait mention de l'objectif de tripler le nombre de caméras installées sur voies publiques d'ici 2011, grâce à une enveloppe budgétaire de l'État atteignant 20 millions d'euros en 2010. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan sur le nombre de caméras installées sur les voies publiques à ce jour.

Texte de la réponse

La vidéoprotection est un outil efficace d'aide à la prévention et à la lutte contre la délinquance. Une étude conduite par l'inspection générale de l'administration en 2009 démontre que dans les villes où la vidéoprotection est installée la délinquance baisse deux fois plus vite. Par ailleurs une forte majorité des français y est favorable. C'est pour ces raisons que le développement de cette technologie a été inscrit au programme de sécurité du gouvernement dès 2007, l'objectif étant de tendre vers un triplement des caméras de voie publique. Au cours de l'année 2010, un recensement effectué par les services du ministère de l'intérieur sur tout le territoire permettait de comptabiliser la réalité de l'installation d'un total de 23 214 caméras utilisées à la vidéoprotection de la voie publique et mise en oeuvre par des collectivités. Ce total correspondait en zone police à 11,121 caméras de voie publique, auxquelles s'ajoutaient, sur un plan opérationnel, 4.015 caméras installées sur des bâtiments publiics. En zone gendarmerie, 6.182 caméras de voie publique, auxquelles s'ajoutaient 1.897 caméras de protection de bâtiments publics, étaient recensées. Ce bilan est complété par les caméras de protection de la voie publique aidées par le FIPD en 2010 et 2011 et non encore recensées dans ces états ; soit 14267 caméras qui portent ainsi le dispositif total à 37 481 caméras fin 2011. En outre, plusieurs projets de qualité qui n'avaient pu être financés en 2011, viennent à leur tour d'être aidés en ce début d'année au titre du FIPD 2012 permettant l'installation de 1.244 caméras dont 500 de voie publique portant la couverture nationale à 37 981 caméras de voie publique tandis que de nombreux autres projets sont en cours d'instruction. La vidéoprotection connaît donc actuellement un développement sans précédent, qui permet d'accroître de manière considérable le nombre de caméras de voie publique, dans une démarche partenariale renforcée, et l'objectif fixé de triplement de caméras permettant la protection de l'espace public est quasiment atteint au regard de la réalité de 2007.

Données clés

Auteur : M. Pierre Morel-A-L'Huissier
Circonscription : Lozère (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 126459
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE126459

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 405
Réponse publiée le : 8 mai 2012, page 3555